



VOUS ÊTRE UTILE

MODIFICATION DU **PROCESS SACCEF** ET ÉVOLUTION DU **RÉFÉRENTIEL DES DÉLÉGATIONS**

HEURE DU JEUDI DU 5 JANVIER 2017

 GROUPE BPCE



VOUS ÊTRE **UTILE**

MODIFICATION DU **PROCESS SACCEF** : *SACCEF AVANT ACCORD PRÊTEUR*

 GROUPE BPCE

PRINCIPES

■ Nouveauté :

- A partir du 10 janvier 2017, la transmission SACCEF pourra se faire **avant** accord prêteur

■ Principe :

- Avant l'accord prêteur, j'envoie mon dossier à la SACCEF
- OU**
- Lors de l'accord prêteur, j'envoie mon dossier à la SACCEF



■ Méthode :

- Le dossier NEO est finalisé,
- Dans l'écran garantie CGEC-SACCEF, je clique sur :
- Lors de l'accord prêteur, je n'envoie plus de flux SACCEF

Envoyer dossier SACCEF TR



SACCEF AVANT ACCORD PRÊTEUR

FIGARGAR01 - Garantie pour le dossier F2943473 (Devise : EUR) - Internet Explorer fourni par MySys

Garantie	Garant / Objet	Quotite/Montant	Rang	Etat
✓ caution sté caution(convention)	CIE EUR DE GARANTIES ET CAUTIONS	100,00 %		En attente de

Ajouter
Supprimer

Garantie | Détail | Objet | Expertise

Garantie

☒ Natures conseillées ☐ Toutes les natures de garantie

Nature de garantie :

Produit	Date de fin au plus tôt	Montant du crédit
PRIMO REPORT DIFFERE	18/02/2029	152 578,36 €

Valider

Accord suspensif nécessaire avant la signature de l'offre.

☒ En attente ☐ Accordé le ☐ Refusé le

Reference externe :

Envoyer dossier SACCEF TR [SACCEF \(ENET\)](#)

[Synthèse](#) [Frais d'hypothèque](#) [Retour](#)



Lors de l'accord prêteur, l'envoi à la Saccef sera systématiquement proposé :



Si déjà fait → cliquer **NON**

Si non fait → cliquer **OUI**



SACCEF AVANT ACCORD PRÊTEUR

Garantie	Garant / Objet	Quotité/Montant	Rang	Etat
caution sté caution(convention)	CIE EUR DE GARANTIES ET CAUTIONS	100,00 %		En attente de

Produit	Date de fin au plus tôt	Montant du crédit
PRIMO REPAYET DIFFERE	16/09/2020	152 571,84 €

Envoyer dossier SACCEF TR

SACCEF (NET)



En cas de modification du projet entre la date d'envoi SACCEF et l'Accord Prêteur NEO :



- Il est impératif d'informer la SACCEF via mail au gestionnaire
- et
- Obtenir une confirmation de l'accord SACCEF (le mail doit comporter la mention de prise en compte des nouveaux éléments transmis)





VOUS ÊTRE **UTILE**

ÉVOLUTION DU **RÉFÉRENTIEL DES DÉLÉGATIONS** À COMPTER DU 1^{ER} JANVIER 2017

 GROUPE BPCE

CONTEXTE ÉVOLUTION SCHÉMA DÉLÉGATAIRE

- Une évolution du schéma délégataire était nécessaire afin d'améliorer la réactivité et de fluidifier le processus pour répondre aux objectifs notamment en matière de crédit à la consommation.
- Cette évolution concerne le Marché des Particuliers, des Professionnels et des Associations de Proximité.
- Ces modifications font également suite à un groupe de travail réunissant des collaborateurs du réseau commercial.
- Les nouvelles délégations en matière de crédits à la consommation et crédits immobiliers sont applicables à compter du 1^{er} janvier 2017.
- Pour tout complément d'information, vous pouvez :
 - Soit accéder directement au « Référentiel des Délégations CELCA - Marché des Particuliers », en [cliquant ICI](#), au « Référentiel des Délégations CELCA – Marché des Professionnels », [en cliquant ICI](#), et au « Référentiel des Délégations CELCA – Associations de Proximité », en [cliquant ICI](#).
 - Soit vous référer à la note d'information DIRCRED-INF/17.01- Modification des référentiels des délégations.

DÉLÉGATIONS POUR LE CRÉDIT À LA CONSOMMATION

Les évolutions portent sur :

- Un assouplissement pour gérer les notations favorables au niveau des unités commerciales.
- Une simplification pour les dossiers de niveau 8 qui sont entièrement dans la délégation des DG

➔ Nouvelles délégations en matière de crédit à la consommation (**hors regroupement de crédits**).

Montant du dossier en € / note d'octroi	1 à 7	8	9
≤ 20 000 €	Niveau 1 Niveau 1 à 4	Niveau DG	Niveau D. des Crédits
> 20 000 et ≤ 50 000 €	Niveau 3 Niveau 5, 6 ou DG	Niveau DG	Niveau D. des Crédits
> 50 000 et < 75 000€	Niveau 5 Niveau D. des Crédits	Niveau DG Niveau D. des Crédits	Niveau D. des Crédits



Pour une lecture plus simple, seul le niveau mini est indiqué : exemple Niveau 3 correspond à possibilité de décision pour Niveau 3 et au-delà.

NOUVELLES CONDITIONS D'OCTROI : REGROUPEMENT DE CRÉDITS À LA CONSOMMATION

- Idem que précédemment, à savoir un assouplissement pour gérer les notations favorables au niveau des unités commerciales. Et une simplification pour les dossiers de niveau 8 qui sont dans la délégation des DG.
- Mais également une simplification du nombre de crédits repris pour les prospects.

➔ Pour les clients :

Montant du dossier en € / note d'octroi	1 à 7	8	9
≤ 20 000 €	Niveau 1 Niveau 1 à 4	Niveau DG	Niveau D. des Crédits
> 20 000 et ≤ 50 000 €	Niveau 3 Niveau 5, 6 ou DG	Niveau DG	Niveau D. des Crédits
> 50 000 et < 75 000€	Niveau 5 Niveau D. des Crédits	Niveau DG Niveau D. des Crédits	Niveau D. des Crédits

En cas de reprise de plus de 4 crédits (internes ou externes) : le nouveau dossier relève de la délégation Direction des Crédits.

➔ Pour les prospects :

Montant du dossier en € / note d'octroi	1 à 7	8	9
≤ 20 000 €	Niveau 3 Niveau 3 à 5	Niveau DG	Niveau D. des Crédits
> 20 000 et ≤ 50 000 €	Niveau 5 Niveau DG	Niveau DG	Niveau D. des Crédits
> 50 000	Niveau 5 Niveau D. des Crédits	Niveau DG Niveau D. des Crédits	Niveau D. des Crédits

En cas de reprise de plus de 3 crédits, au-delà le nouveau dossier relève de la délégation Direction des Crédits.

NOUVELLES DÉLÉGATIONS POUR LES PRÊTS JEUNES

■ Avant le 1^{er} janvier 2017

- PRETS « JEUNES »**
- Crédit 1000 € à 0%
 - Permis à 1€ jour (maxi 1500 €)
 - MIPE Micro portable étudiants (maxi 2500 €)
 - ◆ Les prêts « jeunes » précédents notés de 1 à 7 sont au maximum de la délégation des DAA, quels que soient les encours du client.
 - ◆ Les prêts « jeunes » notés 8 ou 9 sont de la délégation du DAA (DA ou DUC si absence du DAA).
 - ◆ Les prêts suivants relèvent du schéma délégataire appliqué aux crédits à la consommation :
 - Prêt pour Avancer
 - Crédit Ecureuil Etudiant
 - Prêt apprenti
 - ◆ Les prêts étudiants garantis par BPIFRANCE sont instruits sur NEO.

■ A compter du 1^{er} janvier 2017 :

Les prêts « jeunes », quelle que soit la note du client, sont de la délégation du DAA (DA ou DUC si absence du DAA) pour un montant de dossier < ou = à 3 000 euros.

Au-delà, ces prêts relèvent du schéma délégataire appliqué aux crédits à la consommation.

Les Prêts jeunes CELCA concernés sont :

- ✓ Crédit 1000 € à 0%
- ✓ Permis à 1€ / jour
- ✓ MIPE : Micro Portable Etudiants
- ✓ Prêt pour Avancer
- ✓ Crédit Ecureuil Etudiant
- ✓ Prêt ERASMUS +
- ✓ Prêt apprenti

NOUVELLES DÉLÉGATIONS POUR LES CRÉDITS IMMOBILIERS

Les principales évolutions pour le crédit immobilier portent sur le regroupement de crédits :

■ REPRISE MULTIPLE (regroupement de crédits immobiliers et consommation externes) :

- Il est dorénavant possible de **regrouper des crédits (Immo + conso) dans la limite de 40% de conso** (quel que soit l'univers) et ce uniquement sur des crédits externes.

■ FINANCEMENT MULTIPLE :

- Jusqu'à présent le référentiel des délégations prévoyait que « la durée du nouveau prêt CELCA devait être au maximum égale à celle de la durée résiduelle la plus longue des prêts rachetés majorée de 24 mois ».
- **À compter du 1^{er} janvier 2017 : allongement à 60 mois en lieu et place de l'allongement à 24 mois.**



Pas d'e-ssentiel cette semaine

A noter:

Taux Promo Crédit Conso du 3 janvier au 28 février

- Univers: Auto/Travaux/Trésorerie
- Montants :
 - ✓ Auto : de 10 000 à 50 000 €
 - ✓ Travaux et Trésor : de 10 000 à 21 500 €
- Durées : de 4 à 72 mois inclus
- Frais de dossier: gratuits
- Taux promo disponible également pour les crédits projets.



Un modèle d'e-mailing sera mis à votre disposition d'ici 10 jours

Taux	▪ 1% jusqu'à 12 mois inclus ▪ 2% de 13 à 24 mois inclus ▪ 3% de 25 à 36 mois inclus ▪ 4% de 37 à 72 mois inclus
Libellés des offres dans Izivente	PROMO AUTO T12017, PROMO PROJET AUTO T12017, PROMO TRAVAUX T12017, PROMO PROJET TRAVAUX T12017, PROMO TVX DIFFERES T12017, PROMO TRAVAUX ECHELON T12017, PROMO TRESORERIE T12017